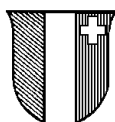


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 19, du 13 mai 2016

Référendum facultatif:

- délai d'annonce préalable: 2 juin 2016
- délai de dépôt des signatures: 11 août 2016



Décret portant approbation de la modification du concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu le décret portant adhésion du canton de Neuchâtel au concordat sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin), du 22 février 2006;

vu la convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger, du 9 mars 2001;

vu la décision de la Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP), du 26 mars 2015, sur la modification du concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin);

sur la proposition du Conseil d'État, du 3 février 2016,

décède:

Article premier La modification du 26 mars 2015 du concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands (et partiellement du Tessin) est approuvée.

Art. 2 Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à la promulgation et à l'exécution du présent décret.

²Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le 26 avril 2016

Au nom du Grand Conseil :

La présidente,
V. PANTILLON

La secrétaire générale,
J. PUG